RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00571
Numéro SIREN : 897 752 721
Nom ou dénomination : KANINARAIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 9983

09985

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise KANINARAIL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise Lieu-dit la Burerie 37360 BEAUMONT LOUESTAULT

SIREN 897752721

Durée de l'exercice en nombre de mois* 10 — Durée de l'exercice précédent* 0

Exercice N clos le 31/12/2021

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	66 215	030 4 414	61 801
	Immobilisations financières * (1)	040	464 246	042	464 246
	Total I (5)	044	530 461	048 4 414	526 047
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	120	074	120
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 042	086	1 042
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	1 162	098	1 162
	Total général (I + II)	110	531 623	112 4 414	527 209

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	303 654
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	305 654
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	136 104
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 000
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 81 450)	172	81 450
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	221 554
	Total général (I + II + III)	180	527 209

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	680 461
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	314 246

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

REÇU LE 08 SEP. 2022 GREFFE DU TRIBUNAL de COMMERCE - TOURS

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise: KANINARAIL — Néant ☐*

Exercice N clos le: 31/12/2021

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)					242	5 208	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	149	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	4 414	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	9 771	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(9 771)	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294	821
Produits exceptionnels (IV)							290	314 246
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	303 654

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 303 654 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintegrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levee d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers: Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 Déficit col. 2	352 — 303 654	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 Déficit col. 2	370 — 303 654	372

© Sage

KANINARAIL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : Lieu-dit la Burerie, 1771 route de la Rainière, 37360 BEAUMONT-LOUESTAULT
RCS TOURS N° 897 752 721

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an 2022
Le 30 juin,

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Nicolas GELISSE, né le 29 janvier 1981 à AGEN (47), de nationalité française, demeurant sis Lieu-dit la Burerie, 1771 route de la Rainière, 37360 BEAUMONT-LOUESTAULT,

Seul associé de la Société KANINARAIL (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Associé Unique de la société KANINARAIL a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et délai prescrits par ces dispositions,
- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Pouvoir pour formalités.

CECI EXPOSÉ, L'ASSOCIÉ UNIQUE A DÉCIDÉ D'ADOPTER LES DÉCISIONS SUIVANTES :

DÉCISION PRÉLIMINAIRE

Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication au siège des documents sociaux dans les formes et conditions légales, règlementaires et statutaires

L'Associé Unique renonce, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente assemblée et de communication de documents relatifs à ladite assemblée prévue par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions.

KANINARAIL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : Lieu-dit la Burerie, 1771 route de la Rainière, 37360 BEAUMONT-LOUESTAULT
RCS TOURS N° 897 752 721

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Associé Unique décide, notamment au regard des dispositions de l'article L. 232-10 du Code de commerce, d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société, s'élevant à **303 654,00 €**, de la manière suivante :

Réserve légale **200,00 €**
Autres réserves **303 454,00 €**

TOTAL **303 654,00 €**

Par suite de cette affectation, le compte **« Réserve légale »** fait apparaître un solde positif qui s'élève à **200,00 €** ; le compte **« Autre réserve »** fait apparaître un solde positif qui s'élève à **303 454,00 €.**

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	Dividendes éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)	TOTAL (€)
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2018	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Fait le 30 juin 2022,
À BEAUMONT-LOUESTAULT,

La Société KANINARAIL
Représentée par Monsieur Nicolas GELISSE

Certifié conforme par le
Président le 30 juin 2022